

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
2 — 08 — — soir, Omnibus.
4 — 13 — — Express.
7 — 11 — — Omnibus.
Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
11 — 56 — — Omnibus-Mixte.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le fait capital qui se dégage du rapport du ministre des finances, c'est le rétablissement définitif de l'équilibre de nos budgets. Depuis la rentrée de M. Fould aux affaires, le déficit, qui s'était élevé jusqu'à 150 millions, n'avait cessé de décroître : il a enfin disparu. Dans les budgets des deux derniers exercices, les recettes couvraient et au-delà toutes les dépenses nécessaires ou d'obligation ; mais le gouvernement se trouvait dans l'alternative ou de suspendre l'exécution des grands travaux d'utilité publique ou de distraire de sa destination, pour la consacrer à ces travaux, la dotation de l'amortissement.

Le choix du gouvernement et du Corps-Législatif n'a jamais été douteux et ne pouvait l'être. Il était impossible de songer à suspendre ces travaux féconds qui répandent la prospérité dans le pays et qui peuvent être considérés comme un amortissement indirect, puisque, en allégeant pour la nation le poids de la dette, ils accroissent ses ressources. Néanmoins, il était regrettable que la législation sur l'amortissement demeurât une lettre morte ; qu'une des clauses du contrat passé avec les créanciers de l'Etat ne reçut pas son exécution, et que le gouvernement parût sanctionner par sa conduite l'opinion des théoriciens, qu'on peut sans injustice et sans imprudence grever indéfiniment les générations à venir au profit du présent.

Les économies que le ministre des finances a réalisées dans son département, ou qu'il a

obtenues de ses collègues, et le progrès constant du revenu permettent au gouvernement de sortir d'une situation qui se justifiait par des considérations de l'ordre le plus élevé, mais qui n'en donnait pas moins prise aux détracteurs de l'Empire. La bonne condition de nos finances est désormais au-dessus de toute contestation.

Rappelons-nous pour l'apprécier que le point de départ a été un déficit considérable. L'exercice 1864 se serait soldé en équilibre sans l'ajournement de la vente de certains domaines, et surtout sans la nouvelle législation sur les sucres, qui a donné satisfaction à quelques-uns des griefs de notre agriculture, mais en imposant un sacrifice au trésor. L'exercice 1865 se soldera en équilibre, et représentera peut-être un léger excédant de recettes sur les dépenses. L'exercice 1866, dont les recettes ont été évaluées sur les produits réalisés en 1864, donnera un excédant de recettes de 15 millions, dont les travaux publics profiteront.

Le budget de 1867 annonce une situation plus favorable encore. Grâce aux réductions introduites dans les dépenses, non-seulement les recettes couvriront toutes les dépenses ordinaires, mais elles laisseront disponible une somme de 127 millions, égale à la dotation tout entière de l'amortissement. Il sera fait deux parts de cette somme : l'une constituera le budget des travaux, qui se trouvera doté plus largement qu'il ne l'a jamais été ; l'autre sera affectée à la réduction de la dette publique. L'amortissement, réorganisé et ramené à des proportions plus conformes à la saine économie politique, pourra fonctionner régulier-

ment du jour où il ne constituera plus une charge trop lourde pour les finances et un obstacle aux entreprises. Il profitera en outre de la plus-value constante de certaines ressources qui lui seront attribuées. Dès 1867, 30 millions pourront être affectés à la réduction de la dette publique.

Ainsi, équilibre réel et incontestable des recettes et des dépenses, établissement d'un amortissement nouveau qui fonctionnera avec régularité, enfin vive impulsion donnée aux travaux publics, dont la dotation, au lieu de se composer en grande partie de recettes éventuelles ou de ressources précaires, comme des indemnités à recevoir de la Chine, de la Cochinchine et du Mexique, aura pour base un excédant considérable des recettes sur les dépenses ordinaires : tels sont les trois caractères que présente le budget de 1867. Ce sont là les caractères d'une situation financière éminemment satisfaisante ; et de tels résultats, dont personne ne peut méconnaître l'importance, font le plus grand honneur au ministre dont la persévérante application a su les obtenir.

EUGÈNE JOLY,

(Journal de Maine-et-Loire.)

Les nouvelles de l'insurrection en Espagne sont graves. Le 4, le général Zabala se trouvait à une heure de distance des insurgés et sur le point de les atteindre. Mais ils ont traversé la rivière en coupant le pont de Puente Puenas pour retarder la marche des troupes royales. Ils parcourent le pays aux cris de : Vive les généraux Espartero et Prim !

Quelques autres garnisons se sont révoltées. On assure que le général Carlos Latorre est,

avec le général Prim, à la tête du mouvement qui est dans le sens progressiste. L'agitation s'étend dans les provinces, et, l'armée elle-même prenant l'initiative, une partie des populations ne tardera pas sans doute à s'ébranler.

L'état de siège a été proclamé à Madrid le 3. Les troupes sont consignées dans les casernes. Le 3, au soir, un corps de 5,000 hommes partait par le railway du Midi pour combattre l'insurrection.

Des lettres particulières adressées à des maisons de banque assurent que l'insurrection prend des proportions inquiétantes.

L'insurrection a pour programme, assure-t-on, l'union ibérique, sous le règne constitutionnel d'Isabelle II, avec un ministère Prim et Espartero.

On écrit de Madrid que les membres du corps diplomatique, en apprenant les événements qui venaient de se passer dans les provinces, ont fait, le 4, une visite au maréchal O'Donnell, ministre des affaires étrangères et président du conseil.

La Gazette de Madrid, du 4, donne la lettre du maréchal O'Donnell prescrivant au capitaine général de la Nouvelle-Castille la mise en état de siège de Madrid. Il est dit dans cette lettre :

« Cette mesure ramènera la tranquillité dans l'esprit des hommes honorables ; il sera plus facile alors d'empêcher la réalisation de projets révolutionnaires quelconques, de rendre moins grande l'effusion du sang, et enfin d'éviter les malheurs qui sont la conséquence ordinaire de l'emploi de la force.

FEUILLETON.

14

LES ÉPAULETTES D'AMIRAL.

(Suite.)

XII. — L'HÉRITAGE.

Le quartier-maître Cagnard ayant aussi été nommé de garde par le capitaine d'armes, Frise-Poulet s'était empressé de permuter avec un camarade enchanté de profiter de la première soirée de liberté.

— Requin manque à l'appel ! cria le quartier-maître.

— Requin manque à l'appel ! répéta l'élève de service.

Au lieu de poursuivre sa route, Martel remonta sur le pont.

— Cagnard, Frise-Poulet, Lubin et Racan, venez avec moi, dit-il. Requin aura été arrêté à la grille du port. Vous le ramènez à bord de la frégate. Et vous, Cagnard, je vous charge de le mettre aux fers !

— Bien, dit le caporal.

— Ah ! damnation de Satan ! murmura le baleinier. Je fais long feu... mon coup a raté... scélérat

de sort ! Si je ne remonte pas de suite, il passe devant moi, avec ses quatre hommes... En tout cas, je ne puis rien faire... Patience donc !... — Eh non ! s'écria-t-il aussitôt, je ne manque pas, me voici !

— Que fais-tu là au milieu des canons ? demanda l'officier.

— Rien, monsieur, rien ; je ne savais pas qu'on avait commencé l'appel.

Martel était pressé ; au coup de six heures, la grille du port devait se fermer irrévocablement.

— C'est bien ! dit-il. Voyez cela, monsieur l'élève.

L'élève, le caporal, Cagnard et Frise-Poulet, avaient conçu de vagues soupçons ; le dernier alla visiter l'endroit d'où Requin venait de surgir ; il y trouva un paquet de mitraille.

— Matelot, dit-il au quartier-maître, je gage que le brigand voulait assommer M. Martel avec ça.

— Ah ! fit Cagnard, je vas le dire à l'aspirant.

L'aspirant jugea dangereux de laisser libre dans l'obscurité complète qui régnait à bord un bandit tel que Requin. Sans plus d'informations, il le fit mettre aux fers par les deux pieds, ce dont le caporal s'acquitta en conscience, avec l'aide de cinq ou six hommes de garde.

Le forban avait appris à se résigner. S'il se révoltait, pensait-il, on le renverrait de la frégate dès le lendemain. Il se laissa faire, mais n'y gagna pas grand-chose, car le lendemain, il fut embarqué sur la corvette la *Sylphide*.

Seul il ne devait pas être dégagé du service. On ne pouvait le laisser jouir des vacances nocturnes accordées à tous les autres matelots de la *Cléopâtre* ; d'ailleurs, le rapport de l'élève sur la trouvaille de la grappe de raisin déterminait le commandant à se débarrasser, sans plus tarder, du vieux bandit qu'il avait su dompter en mer et en rade, mais qui lui échappait, pour ainsi dire, puisqu'on était dans le port.

Quand Requin fut emmené par le capitaine d'armes, nul ne prit pitié de sa détresse :

— Bon débarras ! fit Cagnard.

— Moi, dit Frise-Poulet, je commençais à me méfier de ce Requin-là.

Cependant, le sombre baleinier dut à la protection singulière du commandant de la *Cléopâtre* d'être assez bien reçu à bord de la *Sylphide*. Il fut nommé patron du grand canot, et, peu à peu, il reprit courage, d'autant plus aisément que Martel venait parfois rendre visite à son ami Billancourt, ce qui

ne pouvait manquer de faire naître quelque bonne occasion.

Les règnes des bons rois n'occupent qu'une page dans l'histoire ; les amours heureuses ne fournissent qu'une ligne au roman.

Sophie avait consenti dès le premier mot, en témoignant une joie naïve et profonde ; Martel avait été reçu à bras ouverts par la mère de sa fiancée.

Le bonheur le plus complet régnait dans l'intérieur de Mme Cimard. Chaque soir, Martel accourait ; chaque soir, de douces veillées charmaient l'impatient enseignant dont le mariage fut fixé à quelques jours après le désarmement.

Cependant, l'équipage se hâtait de dégréer la frégate et de rendre le matériel aux magasins de la marine avec une ardeur que doublait la certitude de recevoir le décompte, et d'être congédié aussitôt que les travaux seraient terminés.

A bord, plus de trouble-fêtes, Requin était sur la *Sylphide*.

Madurec, Barbari, Lubin, Racan faisaient chaque soir les délices des cabarets les mieux hantés. Chez Mme Bataviolo, au café des Trois-Ancre, à l'auberge des Vieux de la Cale, au Cheval-Marin, à l'Ancre-Couronnée chez la mère Cartahu, chaque

» Le gouvernement est résolu à en faire usage toutes les fois qu'il sera nécessaire pour maintenir le respect des lois. Il espère que Votre Excellence, ayant à sa disposition ces moyens extraordinaires et légaux, agira avec toute l'énergie désirable et sans hésiter à prendre toutes les dispositions qu'elle jugera convenables pour contenir les ennemis de la Constitution et de l'Etat. »

Le Temps annonce que dix mille ouvriers à Barcelone « sont prêts à prendre les armes, qui ne leur feront pas défaut. »

Le 5, au soir, une partie des insurgés se trouvaient à Trembleque. Le général Zabala continuait à les poursuivre sans pouvoir les atteindre.

Le général del Duero commande une partie des troupes royales qui sont chargées d'étouffer la révolte.

Loin de se localiser, l'insurrection espagnole s'étend autour de Madrid.

Burgos, Saragosse et Barcelone sont dans un état d'agitation extrême, et l'on craint vivement que les habitants de la capitale de l'Andalousie ne prennent parti pour Prim.

Le chemin de fer est coupé dans tous les environs de la province d'Avila.

Partout sur son passage, l'armée de Prim s'augmente de nouveaux volontaires et les dernières nouvelles assurent que Saragosse a fait son *pronunciamento*.

Nous n'avons pas reçu les journaux espagnols aujourd'hui, et l'on assure que les insurgés sont en partie maîtres de la ligne du Nord.

On annonce le soulèvement du bataillon de Burgos sur la ligne du Nord. A Madrid, l'usage du télégraphe est interdit au public. Le palais de la reine est gardé militairement par les deux régiments du génie dont on est sûr; les cafés, les cercles, les clubs sont fermés; des groupes nombreux stationnent à la Puerta del Sol et dans la calle de Alcalá, qui est le boulevard de Madrid.

La Epoca du 2 rend ainsi compte de l'ouverture des chambres portugaises: Le roi dom Luiz a ouvert ce matin les chambres portugaises. Le prince Auguste, frère du roi, a rempli pour la première fois les fonctions de connétable du royaume. Dans le discours royal, Sa Majesté a exprimé sa satisfaction de l'accueil qui lui a été fait, à lui et à son auguste épouse, et des excellentes relations existantes entre le Portugal et toutes les autres puissances.

L'Italie affirme de nouveau que la nouvelle de dissolution du Parlement italien est entièrement fautive.

Les négociations politiques viennent d'être entamées entre l'Italie et l'Autriche, d'une manière indirecte, par un intermédiaire.

La reine Victoria, qui, pendant la vie de lord Palmerston, n'avait presque pas pris part aux affaires publiques, y apporte maintenant le plus grand intérêt. Depuis nombre d'années, il existait une certaine froideur entre la reine et lord Palmerston, tandis que la reine se trouve en très-bons termes avec lord Russell, qui est en correspondance quotidienne avec elle.

La Chambre des députés de Grèce, se voyant menacée d'une dissolution, a activé l'examen du budget, dont les articles ont été successivement votés avant la fin de l'année 1865.

Le gouvernement de Washington a offert sa médiation pour le conflit entre le Chili et l'Espagne.

Une insurrection des nègres paraît imminente dans une partie du Mississipi et de la Virginie. Les populations des campagnes se portent vers les grandes villes.

Voici les projets de loi qui, de la session dernière, ont été reportés à la session de 1866:

Projets de loi à l'état de rapport.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1862.

Projet de loi approuvant l'art. 1^{er} d'une convention passée entre le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, au nom de l'Etat, et la compagnie du chemin de fer du Nord.

Projet de loi relatif à la marine marchande.

Projet de loi portant institution d'un prix de 50,000 fr. pour une nouvelle application économique de la pile de Volta.

Projets qui n'ont pas encore été l'objet de rapports.

Projet de loi portant abrogation des dispositions de la loi du 21 avril 1810, relative à l'établissement des forges, fourneaux et usines, et aux droits établis à leur profit sur les minières du voisinage.

Projet de loi sur les droits d'enregistrement.

Projet de loi concernant les contributions spéciales destinées à subvenir aux dépenses annuelles des chambres et bourses de commerce.

Projet de loi relatif à la contrainte par corps.

Projet de loi concernant les conseils généraux.

Projet de loi concernant les crimes, les délits et les contraventions commis à l'étranger.

Projet de loi relatif aux sociétés.

Projet de loi autorisant l'acceptation de l'offre faite par la Société anonyme des immeubles

de Deauville d'avancer à l'Etat une somme de 1,400,000 fr. destinée à être affectée aux travaux d'amélioration du port de Trouville (Calvados).

Projet de loi concernant les usages commerciaux.

Projet de loi relatif aux travaux extraordinaires.

Projet de loi relatif à l'enseignement primaire.

Projet de loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1863.

Projet de loi relatif aux courtiers de marchandises.

Projet de loi relatif aux douanes.

Deux projets de loi, l'un d'intérêt secondaire, l'autre d'intérêt local, ont été reportés également à la prochaine session.

Pour les articles non signés: P. GODET.

Chronique Locale et de l'Ouest.

M. le Maire, de Saumur a reçu la lettre suivante:

« Paris, le 18 décembre 1865.

» Monsieur,

» Vous savez quels redoutables fléaux se sont coup sur coup abattus sur notre malheureuse colonie de la Guadeloupe, qui semble être comme traditionnellement réservée aux plus douloureuses épreuves.

» Dans la nuit du 6 au 7 septembre dernier, un de ces terribles ouragans des Antilles, sans égaux dans les perturbations atmosphériques du monde, s'est déchaîné sur la colonie et sur sa dépendance Marie-Galante, rasant les habitations et les sucreries et stérilisant ainsi les plus belles cultures laissées sans moyens de fabrication.

» Depuis lors, le choléra a envahi successivement les deux villes de la Guadeloupe, d'abord la Pointe-à-Pitre, maintenant la Basse-Terre, et telle est la violence du fléau, qu'un dixième de la population a péri seulement pendant la première semaine.

» Vous comprenez, Monsieur, ce que tant et de si cruelles épreuves ont accumulé et accumulent encore de douleurs parmi les populations rurales et urbaines de cette malheureuse colonie. Que d'habitations privées de leurs usines et de leurs ouvriers! Que de familles privées de leurs soutiens!

» Un groupe de personnes, formé parmi celles que leurs affections, leur carrière ou leurs devoirs attachent plus spécialement à la Guadeloupe: des Amiraux, des Généraux, des Evêques, des Sénateurs, des Députés, des Délégués, des Magistrats, se sont réunis au ministère de la marine dans un commun sentiment de charité vis-à-vis de tant d'infortunes, et secondés par la généreuse sympathie de S. Exc. le ministre de la ma-

» rine, ils s'adressent avec confiance à tout ce que la France possède de cœurs faits pour sentir ces maux et pour concourir à leur soulagement.

» Tel est, Monsieur, le motif de l'appel qu'au nom du Comité de secours institué en faveur des habitants de la Guadeloupe, nous faisons à votre générosité, persuadés que vous apprécierez la pensée de notre œuvre et que vous voudrez bien nous aider à la réaliser.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

» Pour le Comité,

» Le Président,

» Amiral L. CHARNER,

» Les vice-présidents,

» DARISTE, sénateur. — † AUGUSTIN, évêque de Nevers. »

MEMBRES DU COMITÉ CENTRAL:

(Extrait du Moniteur du 14 décembre 1865).

S. Exc. l'amiral Charner, président;
M. Dariste, sénateur, vice-président;
M^{sr} Forcade, évêque de Nevers, ancien évêque de la Basse-Terre, vice-président;
M. Coquereau, aumônier en chef de la marine;

Le vicomte Reille, député, membre du comité consultatif des colonies;

M. Granier de Cassagnac, député;
Le vice-amiral Touchard, ancien gouverneur de la Guadeloupe;

Le général Frébault, ancien gouverneur de la Guadeloupe;

M. de Baussire de Seyssel, conseiller à la Cour impériale de Paris, membre du comité consultatif des colonies;

Le baron de Lareinsy, délégué de la Martinique;

M. Lahens, délégué de la Guadeloupe;

M. Nus de Tourris, délégué de la Réunion;

M. Bonfils, capitaine de vaisseau, ancien gouverneur de la Guadeloupe;

Le comte Jules de Rouillé, ancien délégué de la Guadeloupe;

M. Pinard, directeur du Comptoir d'Escompte et du Crédit colonial;

M. Jauris, capitaine de frégate, remplissant les fonctions de secrétaire.

La souscription est ouverte chez M. le Receveur particulier des finances, chez M. le Percepteur et dans les bureaux de la Mairie.

Suivant jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle de l'arrondissement de Saumur, département de Maine-et-Loire, le premier décembre mil huit cent soixante cinq,

Robineau, Emile-Sylvain, âgé de 21 ans, boulanger, né et demeurant à Saumur, a été condamné par défaut, pour vente à faux poids, en vertu des articles 1^{er} et paragraphe trois de la loi des 10, 19 et 27 mars 1851, 425 et 465

soir, les jeux, les concerts, le loto, les assauts de bâton, et surtout la bouteille remplissaient les loisirs du désarmement qui toucha bientôt à sa fin.

Or, dès le jour de l'arrivée en rade, Cagnard avait écrit dans son pays et annoncé la présence de Frise-Poulet à bord de la frégate.

Quelque temps après, ce dernier reçut une grosse lettre affranchie, timbrée de Marseille depuis plus d'un an, et tout récemment de Morlaix; elle portait la suscription suivante:

A Madame

Madame veuve Ridal, hôtesse,

A Morlaix. (Département du Finistère).

La première partie de l'adresse avait été effacée; on lisait au-dessous:

En cas de mort ou autre accident PAREIL, à M. Jean Ridal, son fils, matelot à bord du baleinier le Harpon, pour lui être expédiée à son retour en France.

Nous laissons à chercher quels peuvent être les accidents pareils à la mort.

Plus bas, une autre main avait écrit:

A bord de la frégate la Cléopâtre, dans le port de Brest.

Frise-Poulet ouvrit cette lettre et y trouva une

masse de billets de banque pour une valeur de quarante mille francs.

— Dis donc, Cagnard, en voilà-t-il du papier timbré! Est-ce que mon oncle me prend pour un notaire, par hasard?

Cagnard prit un des billets:

— Ça vaut de l'argent et en pile, ne va pas allumer ta pipe avec, matelot. Lis d'abord ta lettre; il faut voir pour qui est ce trésor.

« En mer, à bord, du brick le Saumon, »
» 10 février 182 .

« Ma chère sœur,

» Tu trouveras ci-joint ma succession, que Laurent, mon second, a ordre de t'envoyer, tout en bon papier, que le monde te changera comme un écu de cent sous, à la première parole. »

— Quarante mille francs, interrompit Cagnard, c'est pas de la monnaie de macaque! ça vaut plus d'un petit verre!

— Et ça ne se trouve pas dans la main d'une puce! ajouta Frise-Poulet en reprenant sa lecture.

« Comme il y a toute apparence que je vas filer mon câble par le bout avant de mouiller à Morlaix, j'ai donc commandé à Laurent, qui est un brave homme, de te faire passer cet argent que

» j'ai bien gagné en bourlinguant bord sur bord

» depuis plus de vingt ans. Si tu reçois cette lettre,

» ça te marquera qu'on m'a jeté à l'eau et que tout

» est fini pour moi. Fais dire quelques bonnes mes-

» ses à la santé de ton vieux frère, et ne te laisse

» pas fibuster ton argent par les connaissances ni

» par les avocats. Si par hasard tu étais morte aussi,

» il est convenu que ton gars hériterait de la chose.

» Adieu, porte-toi bien; je n'ai pas le temps de

» t'en dire plus long.

Les dernières volontés du patron caboteur avaient été écrites sous sa dictée par son second; mais au-dessous se trouvait sa propre signature tremblée, presque illisible ainsi conçue:

« — Ton frère pour la vie,

» Marie-Joseph BROALON,

» Capitaine au cabotage. »

Par une de ces idées fantasques, qui sont le propre des marins sans éducation, maître Broalon avait exigé que Laurent convertît en billets de banque tout ce qui était destiné à la veuve Ridal.

— Je n'ai jamais eu une lettre égarée à la poste, avait-il ajouté, et cinquante fois les négociants m'ont carotté mon dû; aussi, mon vieux, si je lève mon lof, à toi le soin! tu ramasseras ce que j'ai d'argent

ici et à terre, tu vendras ma part du chargement, et tu enverras le tout à ma sœur dans cette lettre-ci, cachetée en cire noire.

Le patron caboteur ignorait certainement ce que c'est qu'un testament olographe, et, du reste, il s'était pris trop tard pour écrire lui-même. Au moment de mourir, il n'avait pu signer qu'avec peine la lettre dictée à son camarade. Sa défiance pour les gens d'affaires, qui étaient inévitablement, selon lui, des avocats, des commissaires ou des négociants, contrastait d'une manière au moins bizarre avec sa confiance absolue en Laurent le caboteur. Heureusement, ce dernier en était digne.

Quelles qu'eussent été les difficultés que rencontrait l'honnête second pour remplir les intentions du testateur, on a vu qu'elles le furent jusqu'au bout. L'héritage arriva donc entre les mains de Frise-Poulet par la grâce de Dieu et de la poste, sans qu'il eût seulement à signer un reçu.

— Eh bien! tout ça est à toi, dit Cagnard en secouant les billets autour de sa tête.

— Pauvre cher homme, là! Je ne le connaissais pas; mais, vois-tu, ça me fait de la peine. Dire qu'il a gagné tant d'argent et n'a pas seulement fait la noce avec! Après ça, continua Frise-Poulet en chan-

du Code pénal, à cinquante francs d'amende, à la confiscation du pain saisi, et aux frais.

L'insertion du dit jugement, a été ordonnée et le journal *l'Echo saumurois* a été désigné à cet effet. Le jugement a été enregistré et signifié.

Pour extrait,
Le greffier,

BOUCHEREAU, commis-greffier

Vu au Parquet.

Le procureur impérial,
PLANCHENAULT.

AVIS.

Les personnes détenteurs de permissions de visite du théâtre, et toutes celles qui auraient l'intention d'en réclamer, sont informées qu'à raison des travaux d'intérieur de toute sorte qui vont être mis en cours d'exécution, à partir du lundi 8 janvier, l'entrée en est provisoirement interdite.

D'après un arrêté de M. le préfet de Maine-et-Loire, le taux de rétribution mensuelle et d'abonnement fixé actuellement pour les écoles publiques du département, est maintenu pour l'année 1866.

Le comité pour le monument du général de la Moricière publie la note suivante :

« Les membres du comité formé pour honorer la mémoire du général de la Moricière se sont réunis hier. Le chiffre des sommes recueillies permet déjà d'affirmer que la pensée patriotique et religieuse qui a inspiré la souscription, sera réalisée. Le comité a résolu d'unir à un souvenir monumental, qui rappellera la noble carrière du général de la Moricière, une fondation charitable et nationale, à laquelle sera consacrée la plus grande partie des fonds, et qui sera placée dans la ville de Nantes. La presse et le public continueront assurément à seconder le comité pour l'accomplissement complet et prochain de sa mission. »

Il nous revient de divers côtés, dit *la Liberté*, que cette « fondation charitable et nationale » ne serait autre qu'un hôpital que l'on établirait en Algérie, sous le nom du général.

Pour chronique locale : P. GODET.

Variétés.

LA POPULATION DE LA FRANCE.

Tout le monde sait que la France possède 37,386,813 habitants, disséminés dans 89 départements, 373 arrondissements, 2,938 cantons et 37,510 communes; mais tout le monde ne sait pas comment cette population se subdivise et suivant quelle proportion y figurent les rentiers, les entrepreneurs, les ouvriers, les professions libérales, etc. Cette étude est, à mon avis, la plus intéressante à laquelle on

geant de ton, c'est égal! Puisqu'il ne l'a pas faite, nous la ferons! Je me moque pas mal du décompte, maintenant! Oh! eh! oh! eh! les autres! c'est moi qui régale! Rallie au loto, qui veut des cartons, voici des billets doux qui payeront tout!

L'équipage, à cet appel inusité, accourut sur l'avant; Cagnard, prenant la parole, expliqua les volontés de son camarade. Après un discours assez diffus, dont nous ferons grâce à nos lecteurs, il agita son chapeau en l'air et brusqua la péroraison suivante :

— Ah ça! demain on rend la frégate; nous sommes congédiés, hein? Frise-Poulet vous donne rendez-vous à tous hors des portes, et nous allons courir un bord! mais un bord!... Tu verras un peu, les enfants, comme ça sera tapé. Cagnard s'en mêlera, qui n'est pas un *si signore*; nous *filerons trente-six nœuds au plus près du vent!*

— A demain! à demain!

Frise-Poulet eut l'air de réfléchir et compta sur ses doigts.

— A midi! juste comme de l'or, ajouta-t-il.

— A midi!

(La suite au prochain numéro.)

puisse se livrer, car elle fait connaître les forces vives du pays et permet d'apprécier ses ressources.

La France présente une superficie totale de 543,051 kilomètres carrés, ce qui lui donne 68 habitants par kilomètre; elle est moins peuplée que l'Angleterre qui en a 99, que la Belgique qui en a 161.

Le pays le moins peuplé du continent est la Russie, qui ne possède, en Europe, que 41 habitants par kilomètre, sur une surface de 5,512,316 kilomètres.

Le croirait-on? le pays relativement le plus peuplé est le duché de Saxe-Oltembourg, qui, sur une étendue de 1,579 kilomètres seulement, jouit de 107 habitants par kilomètre carré. Au reste, si l'on envisage le chiffre de la population européenne, on remarque que l'Allemagne est très-peuplée; plus méthodique et plus sérieuse que les nations qui l'entourent, elle présente un bilan de naissances auquel nous n'atteignons pas.

Les professions libérales sont représentées en France par un chiffre de 960,601 magistrats, avocats, médecins, artistes, etc., qui font vivre 589,398 femmes.

Les professions industrielles absorbent un chiffre de 23,234,622 individus des deux sexes, qui se partagent l'alimentation, le luxe et les plaisirs de la nation; la part de l'alimentation est de 2,379 050 individus.

Les propriétaires, que la statistique classe parmi les industriels, présentent un chiffre huit fois plus fort que celui des autres professions; 9,981,935; le métier, on le voit est recherché, ce qui prouve qu'il est bon. Et comment ne le serait-il pas, quand nous avons sur notre sol 7,507,047 maisons, sans compter 141,706 usines, 418,055 châteaux, 51,081 maisons en construction, pour loger 37 millions d'habitants.

La population se complète par une armée de 492,252 hommes, y compris la marine; par un chiffre énorme de 2,898,914 individus des deux sexes, dont la profession est ou nulle ou indéterminée; de ce chiffre, il convient cependant de distraire 246,900 rentiers et 402,105 rentières; par 47,080 enfants en nourrice, 155,865 écoliers, 29,090 insensés, 50,908 détenus, 12,894 prostituées, enfin 104,158 mendiants. Le chiffre de 12,894 prostituées, quoique puisé à bonne source, ne doit pas être exact, car la ville de Paris en possède 35 ou 36,000.

Le chiffre des patrons, pour toutes les professions réunies, s'élève à 3,639,115 individus, gageant 766,255 valets des deux sexes, et qui font vivre 4,566,183 ouvriers et 283,821 employés, lesquels gagent à leur tour 15,501 domestiques.

Ainsi, 3,639,115 Français font vivre 5 millions 631,792 salariés, plus 2,941,643 femmes et 434,741 enfants, soit plus de neuf millions d'être humains.

Cette courte, mais éloquente nomenclature, incontestable puisqu'elle est le résultat de chiffres certains, fera réfléchir, nous l'espérons, ces *socialistes*, qui rêvent le partage des biens, le nivellement de la fortune publique et l'abolition du luxe.

Si la société, se conformant à leur désir, consentait à remonter aux vêtements grossiers et au *brouet noir* de Sparte, que deviendraient tous ces ouvriers qui rencontrent dans les états du luxe un salaire abondant? les enverrait-on cultiver la terre et gagner un salaire de 1 fr. 50 cent. par jour?

Si la fortune publique était partagée entre tous, et s'il était défendu d'acquérir, sous le prétexte que l'un ne doit pas posséder plus que l'autre, que deviendrait le commerce? La France cesserait de produire autre chose que les denrées du sol, et n'attirerait plus le numéraire de l'étranger.

Il en est de la fortune publique comme du sol, l'une et l'autre rapportent plus à qui les travaille mieux. La possession est le résultat et le but du travail : on ne doit pas limiter la possession, puisqu'on ne peut pas limiter le travail.

Le point de vue sous lequel il nous reste à

examiner maintenant la population française est purement physiologique, mais il n'en inspire pas moins d'intérêt. On est toujours heureux d'apprendre certains détails sur les choses de son pays.

476,678 soldats pour l'armée de terre et 15,574 marins, montés sur 348 vaisseaux, portent le drapeau de la France.

35,062 gendarmes suffisent à garder nos routes et nos campagnes.

11,179 avocats plaident nos différends devant 18,782 magistrats, et 6,885 agents d'affaires grignotent nos procès.

52,230 médecins suffisent à nous guérir plus ou moins, 1,630 dentistes à nous arracher les dents, 18,184 sages-femmes à nous mettre au monde, et 2,053 croque-morts à nous mettre en terre.

Nous avons 58,610 hôtels garnis, 71,194 marchands de tabacs, et 18,614 chapeliers.

Enfin, 172,992 épicières aident 151,273 épiciers à ne pas représenter positivement l'esprit national et à dévorer les chroniques de Timothée Trimm.

La France, qui pratique si largement l'hospitalité, abrite en ce moment : 204,759 Belges, 84,958 Allemands, 34,749 Suisses, et 552 Grecs.

Les Belges, on le voit, sont les plus nombreux. En 1851, nous n'en possédions guère que cent et quelque mille; en 1861, c'est-à-dire dix ans plus tard, nous en possédions le double.

La population belge étant de quatre millions d'âmes, il est clair que, dans quatre siècles, si l'émigration continue, il ne restera plus grand monde dans ce pauvre pays de Belgique.

Terminons par quelques considérations d'un ordre moins sérieux, mais non moins intéressant.

La France a été de tout temps le pays de la galanterie; c'est chez elle, aux pieds de ses châtelaines, que les bardes du moyen-âge ont retrouvé la poésie.

C'est pour cela sans doute que le beau sexe domine à un tel point chez nous.

La population natale du pays forme 6,054,060 ménages; nous avons 18,741,037 Françaises pour 18,645,276 Français.

Partout la femme domine.

Nous élevons en ce moment 6,106,321 petites filles pour 5,009,120 petits garçons.

Sur 8,579,016 célibataires, on compte 4,479,859 femmes, ce qui prouve que la femme est plus difficile que l'homme.

Nous avons 7,508,766 hommes mariés et 7,461,941 femmes mariées; l'inégalité de ces deux chiffres, qui devraient être égaux, s'explique par l'absence du chef de famille et prouve l'inconstance et la légèreté de l'homme qui s'amuse à courir le monde, en même temps que les vertus sédentaires de la femme qui demeure à son foyer.

Nous avons 951,023 veufs et 1,790,126 veuves, ce qui prouve combien est grand le bonheur que nos Françaises procurent à leurs époux, puisque la moitié de ceux-ci n'a pu y résister et s'en est allée dans l'autre monde.

La femme, — quel que soit son âge, — résiste toujours énergiquement à la félicité conjugale; en effet, nous avons en ce moment, sur le sol français, 81 veuf de 20 ans, pour 820 (!!!) veuves du même âge.

La France, — disons-le en passant, — possède en ce moment 1,529,144 jeunes filles de 15 à 20 ans, et 1,508,366 garçons de 20 ans.

Les plus grands exemples de longévité sont encore fournis par la femme, car nous trouvons 3 femmes 4 sur célibataires qui ont dépassé l'âge de 105 ans; 2 veuves aussi ont dépassé cet âge.

17,271 Français, mais 15,409 Françaises seulement ont perdu la vue; 12,448 Français, mais 9,509 Françaises seulement sont sourds-muets; cela prouve évidemment que la femme voit, entend et parle toujours plus que l'homme.

2,972 hommes ont perdu la tête; ce mal-

heur est arrivé également à 22,317 femmes; le taux plus élevé de ce chiffre prouve combien l'imagination est plus élevée chez elles que chez nous.

Les idiots et les crétins figurent dans le pays selon la proportion suivante : beau sexe, 18,118; vilain sexe, 23,407. C'est l'homme qui remporte le gros lot en cette affaire, et ce n'est pas flatteur pour lui.

La femme, je le répète, domine partout en France, et nul ne songera à s'en étonner. Avec notre caractère, la femme n'est-elle pas le bon génie et comme le bon ange du pays?

Combien nous serions à plaindre si nous étions à la place de la ville de Vienne!

Depuis 1830, le nombre des femmes n'a cessé de diminuer, et la progression décroissante augmente à chaque recensement. Elle est, en ce moment de trois centièmes par période de six ans; si elle continue cette marche inquiétante, avant deux siècles peut-être il n'y aura plus une seule femme à Vienne.

A Londres, on court un danger contraire : la proportion du beau sexe est de 114 dames pour 100 hommes, et comme la proportion suit une marche ascendante, avant deux siècles Londres n'aura plus que des femmes et pas un seul homme.

Comment fera-t-on alors? Le plus court moyen sera peut-être de réparer les torts de la destinée en mariant les dames qui s'ennuieront à Londres avec les pauvres hommes qui se morfondront à Vienne.

Mais je me demande si ce ne serait pas là un de ces signes des temps prédits par l'Evangile et qui doivent annoncer la fin du monde.

— EDOUARD DANGIN.

Dernières Nouvelles.

Les nouvelles de l'insurrection espagnole sont rares; les journaux officieux de Madrid assurent « que le mouvement est à la veille d'être comprimé et que l'état de siège sera levé demain. » Mais jusqu'à présent il semble que les insurgés veulent éviter tout combat et qu'ils attendent d'être assez fortement retranchés pour engager la lutte.

Nous lisons dans la *Correspondencia* :

Il paraît qu'à Aranjuez des armes ont été distribuées aux bourgeois qui se sont joints aux insurgés. Cette distribution a eu lieu sous les arcades du palais.

Les dernières nouvelles assurent que Prim se trouvait le 7 janvier dans les environs de Vellarubia de las Ojas de Quadiana, et que la marche du général Zubula et du marquis del Duero convergeaient en ce point. Les hussards de Bailen et de Calatrava ont été dirigés vers Avila, et l'on a expédié par mer des troupes de Barcelone vers Taragone.

Le roi de Portugal a fait, le 2 janvier, l'ouverture des Cortès. Il annonce un projet de code civil et une loi qui donnerait une extension aux libertés de la presse.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 6 janvier.

Texte : Revue politique. — Prestation de serment du roi Léopold II. — Opérations militaires contre les dissidents en Algérie. — Courrier de Paris. — Une visite à Malte, par M. Henri Rivière. — Le château de Laeken. — Contes imités de l'allemand : l'Ordre de la nature; le Diner dans la cour. — Curiosités naturelles, par M. F. Hœfer. — Gemmes et bijoux de la Couronne. — Causerie dramatique. — Chronique musicale. — Les Plantes ornementales, par M. E. André.

Gravures : La Nouvelle Année. — Expédition dans l'ouest de l'Algérie : Réunion des goums à Djebed Souaridjit; — Arrivée au camp des troupes pris à l'ennemi; — Charge des goums à El-Mengoub. — Provost, de la Comédie-Française. — Prestation du serment constitutionnel par le roi Léopold II. — Etude historique et rétrospective sur le

